

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noemie Lafleur

<https://www.cadre21.org/membres/c84b1fae5a562419b426e5b9>

Date d'obtention : 2023-12-01 16:05:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens surtout qu'il est très important de ne jamais demander à voir les images ou vidéos en questions puisque cela correspond à de la pornographie juvénile qui est une infraction criminelle et ne respecte pas l'intégrité du jeune. Je retiens aussi qu'en utilisant la méthode d'intervention Sexto, la prise en charge se fait beaucoup plus rapidement et la victime reçoit l'aide et le soutien nécessaire rapidement, ce qui augmente énormément le sentiment de sécurité des jeunes et des parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait de connaître maintenant tout l'aspect légal (ou plutôt illégal) du sextage me permet de mieux intervenir auprès des jeunes face à cette situation. Je peux maintenant outiller davantage un jeune qui a des questionnements ou des incertitudes face aux sextos, je peux aussi travailler en prévention avec les jeunes sachant mieux quelles sont les conséquences légales possible et les enjeux légaux du sextage autant pour la personne qui le demande que celle qui envoie le contenu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire veiller à garder ses informations confidentielles (sauf avec les participants actifs du dossier) pour protéger l'intégrité des jeunes, je vais aussi faire attention à respecter la vie privée du jeune en ne regardant jamais les photos ou vidéos pouvant être de la pornographie juvénile. Je vais m'assurer de bien suivre le protocole.